

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 29 juin 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 13

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 14

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 9

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 29 juin 2022 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de conférence de la mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

VU La loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, assouplit les conditions de quorum pour réunir les organes délibérants des collectivités et de leur groupements, les commissions permanentes des conseils départementaux, et régionaux, et les bureaux des EPCI à fiscalité propre : seule la présence d'un tiers des membres est requise. Le quorum s'apprécie en fonction des membres présents ou représentés. Chaque élu membre de ces instances peut détenir deux procurations. Elle prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Nicolas MORIN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

Patrick MARTIN donne pouvoir à Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS

Françoise BESNARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Serge REVIAL

2022-64 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE TROPHEE DU COUREUR LE PLUS COMBATIF DU TOUR DE L'AVENIR

La SARL PROMO EVENTS détient l'exclusivité des droits commerciaux relatifs au Tour de l'Avenir.

L'ASSOCIATION ALPES VELO est l'organisateur de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir ; elle détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL PROMO EVENTS et l'ASSOCIATION ALPES VELO ont obtenu la garantie de diffusion en direct (1h30) sur la chaine Eurosport 1 pour les deux dernières étapes du Tour de l'Avenir. Les autres étapes feront l'objet d'un direct (dernière heure de course) diffusé sur les plateformes internet** Eurosport Player et GCN (Global Cycling Network), diffusée dans 190 pays. Par ailleurs, la couverture réactionnelle de l'événement est assurée par France 3 Régions au fil des territoires traversés.

Pour développer la visibilité du territoire, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, a souhaité s'associer à PROMO EVENTS en parrainant le trophée du coureur le plus combatif pour un montant de 5 000 euros hors taxes.

La convention de partenariat annexée fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise et PROMO EVENTS.

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le du 9 juin 2022,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Alpes Vélo ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**





CONTRAT DE PARTENARIAT TOUR DE L'AVENIR 2022 Trophée du plus combatif

Entre la **SARL PROMO EVENTS**

Domiciliée Village by Kennedy, 3 Boulevard Kennedy, 01000 BOURG-EN-BRESSE, France

Et la **Communauté de Communes de Haute-Tarentaise**

Domiciliée 8 rue Saint Pierre, BP n°1, 73707 SÉEZ, France

PREALABLE

L'ASSOCIATION ALPES VELO, sous convention avec Amaury Sport Organisation, est l'organisateur de la course cycliste dénommée Tour de l'Avenir, course cycliste internationale, réservée aux coureurs de moins de 23 ans, se courant en 10 étapes. ALPES VELO détient les droits d'organisation du Tour de l'Avenir aux calendriers de l'Union Cycliste Internationale et de la Fédération Française de Cyclisme.

La SARL PROMO EVENTS détient l'exclusivité des droits commerciaux relatifs au Tour de l'Avenir.

La SARL PROMO EVENTS et l'ASSOCIATION ALPES VELO ont obtenu la garantie de diffusion TV* de 1h30 en direct sur Eurosport France et International pour les deux dernières étapes de l'édition 2022 du Tour de l'Avenir.

Le prologue et les sept premières étapes feront l'objet d'un direct (dernière heure de course) diffusé sur les plateformes internet** Eurosport Player et GCN (Global Cycling Network), diffusée dans 190 pays. Par ailleurs, la couverture réactionnelle de l'événement est assurée par France 3 Régions au fil des territoires traversés.

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTAISE ci-après dénommée « LE PARTENAIRE », a souhaité s'associer à PROMO EVENTS afin de contribuer à l'organisation de l'édition 2022 du Tour de l'Avenir sous la forme d'un partenariat d'échange.

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

1 - DUREE DU CONTRAT

Il est convenu entre les parties que le présent contrat est établi pour l'édition 2022 du Tour de l'Avenir. Il prend effet à la date de sa signature.

Les deux parties conviennent de renouveler ce contrat sur les mêmes termes pour l'édition 2023 du Tour de l'Avenir, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé, avant le 1^{er} octobre de l'année précédente.

Tout ajout ou modification des présentes devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat qui devra être cosigné des différentes parties.

2 - DATES ET PARCOURS DE L'EVENEMENT

Le TOUR DE L'AVENIR se déroulera du jeudi 18 au dimanche 28 août 2022.

PARCOURS

L'épreuve comporte un prologue et 9 étapes.

- **Prologue (18/08)** : La Roche-sur-Yon (Vendée)
- **Etape 1 (19/08)** : La Roche-sur-Yon (Vendée) – La Roche-sur-Yon (Vendée)
- **Etape 2 (20/08)** : Benet (Vendée) – Civray (Vienne)
- **Etape 3 (21/08)** : Civray (Vienne) – La Trimouille (Vienne)
- **Etape 4 (22/08)** : Sainte-Sévère-sur-Indre (Indre) – Chaillac (Indre)
- **Etape 5 (23/08)** : Gueugnon (Saône-et-Loire) – Saint-Vallier (Saône-et-Loire) (CLM par équipe)
- **Etape 6 (24/08)** : Saint-Amour (Jura) – Oyonnax (Ain)
- **Journée de repos (25/08)** : Thonon-les-Bains (Haute-Savoie)
- **Etape 7 (26/08)** : Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) – Saint-François-Longchamp (Savoie)
- **Etape 8 (27/08)** : Ugine (Savoie) – La Toussuire (Savoie)
- **Etape 9 (28/08)** : Bessans (Savoie) – Villaroger (Savoie)

Toutes les informations sur les parcours et les horaires de l'épreuve seront consultables sur le site internet www.tourdelavenir.com

3 - APPORT DE PROMO EVENTS

3.1 - Parrainage du trophée du coureur le plus combatif

- La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise parraine le trophée du coureur le plus combatif du Tour de l'Avenir. Le coureur désigné meilleur combatif, au terme de chaque étape, est récompensé par un prix spécial. Le trophée sera apporté par le partenaire.

3.2 - Protocole

- **Remise d'un prix**
 - Un représentant de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ou l'un de ses invités récompensera, lors de la cérémonie protocolaire se déroulant après l'arrivée de chaque étape, le coureur désigné combatif de l'étape
 - Citation de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ainsi que du nom et de la fonction de son représentant par l'animateur.
- **Photo du Podium**

- Chaque jour, le photographe de l'organisation effectue une photo de la remise des prix sur le podium ; cette photo sera disponible gratuitement et libre de droits dès la fin du protocole auprès du responsable presse de l'épreuve.

- **Fond de podium personnalisé**

- La remise de prix s'effectue devant un fond de podium H2m x L3m composé du logo de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. *Un Bon à Tirer sera signé par le partenaire avant réalisation du fond de podium.*

3.3 - Signalétique terrain

- **Sites de départ des étapes**

Logo de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sur les banderoles Tour de l'Avenir disposées sur le site de départ des étapes.

ET

Un panneau aux couleurs de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise aux départs des étapes indiquant le nombre de kilomètres restant jusqu'à l'arrivée finale à Villaroger.

- **Sites d'arrivée des étapes**

Logo de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sur les banderoles Tour de l'Avenir disposées sur le site d'arrivée des étapes.

3.4 - Editions

- **Site Internet www.tourdelavenir.com**

Mention du partenariat, texte de présentation de la société et lien internet vers le site du partenaire.

- **Réseaux sociaux**

Mise en avant du partenaire avant et pendant l'épreuve selon planning à définir conjointement.

Les audiences réseaux sociaux et internet seront transmises au partenaire après l'événement.

Contact pour tous les supports de communication guillaume.bravard@alpesvelo.com

3.5 - Dispositif Relations Publiques

- **En course : une voiture-Invités**

Accueil de 3 personnes sur les étapes en Savoie (les 26, 27 et 28 août) dans une voiture dédiée au partenaire. La voiture sera pilotée par un ancien coureur professionnel ; ce véhicule pourra évoluer à l'échelon course et, sous contrôle de la direction et des commissaires, pourra s'intercaler derrière les échappés, permettant aux invités de découvrir l'épreuve « de l'intérieur ».

- **Au départ de chaque étape : le Village-Départ**

Une tente 4x3m sera installée par l'organisateur, sur cet espace, le partenaire pourra accueillir ses invités et être au contact du public présent au départ.

- **Caravane Publicitaire**

Un véhicule dans la Caravane d'animation du Tour de l'Avenir avec Covering de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ainsi que les frais de carburant et de péage à la charge de l'organisateur.

L'organisateur prend en charge une personne en demi-pension qui pourra être présente dans le véhicule caravane et sur le stand du Village Départ.


Le partenaire a à sa charge les goodies qui seront distribués aux spectateurs sur le bord des routes.

4 - APPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE

En contrepartie des apports de Promo-Events, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise versera, sur présentation des factures, une participation financière de 5.000€ HT + TVA 20%, répartie de la façon suivante :

- 50 % à la signature de la présente convention
- 50% au 1^{er} septembre 2022

Les règlements seront adressés par virement bancaire sur le compte de Promo Events à la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes à Evian-les-Bains (74) selon RIB ci-dessous :

 BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.		
Titulaire du compte/Account holder				
SARL PROMO EVENTS				
3 BOULEVARD JOHN KENNEDY 01000 BOURG EN BRESSE				
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identification Code)		
FR76 1680 7000 3836 8145 3521 786		CCBPPFRPPGRE		
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
16807	00036	36814535217	86	BPAURA EVIAN LES BAINS
édité le 25/02/2021				

5 - ELEMENTS DE COMMUNICATION ET AGENDA

Documents à nous transmettre, à l'adresse suivante : communication@tourdelavenir.com

Avec copie à guillaume.bravard@alpesvelo.com

A la signature de la convention :

- Votre logo - format vectoriel obligatoire (format .ai ou .eps)
- 4 photos HD et libres de droits représentant votre activité
- Texte (1000 signes) en lien avec le partenariat et vos domaines d'activité

Au plus tard, le 1^{er} juin

- publicité livre de route : format A4 lg 210mm x ht 297mm - bords perdus - pdf haute def 300dpi - quadri
- spot vidéo 1min / 1min30 (optionnel)

6 - LITIGES

Les deux parties conviennent de régler tout litige à l'amiable.

7 - CONTACTS

Directeur de l'épreuve : Philippe COLLIOU / 0608834944 / philippe.colliou@tourdelavenir.com

Commissaire général : Ludovic POIGNANT / 0632088314 / ludovic.poignant@alpesvelo.com

Chargé de communication : Guillaume BRAVARD / 0613552596 / guillaume.bravard@alpesvelo.com

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-247300254-20220630-2022_64-DE

Contrat réalisé en deux exemplaires originaux,
à Bourg-en-Bresse, le

Pour LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

DE HAUTE-TARENTEISE

**Le Président,
Yannick AMET**



Pour PROMO EVENTS

Le Directeur

Mr Philippe COLLIOU

